



Tableau 4 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le genre

Province/territoire	Genre			Total
	Hommes	Femmes	Personnes de genres divers/indéterminé	
Terre-Neuve-et-Labrador	13 900	12 680	-	26 580
Île-du-Prince-Édouard	3 060	2 810	-	5 870
Nouvelle-Écosse	26 470	26 070	-	52 550
Nouveau-Brunswick	17 780	16 630	-	34 410
Québec	208 350	185 960	30	394 340
Ontario	547 850	491 820	90	1 039 760
Manitoba	40 060	35 940	-	76 010
Saskatchewan	34 880	29 710	-	64 600
Alberta	159 530	150 300	20	309 850
Colombie-Britannique	148 600	138 480	20	287 100
Yukon	1 300	1 010	-	2 310
Territoires du Nord-Ouest	2 130	1 680	-	3 810
Nunavut	1 840	1 470	-	3 320
Extérieur du Canada	550	240	-	790
Non précisé	-	-	140	140
Total	1 206 300	1 094 820	310	2 301 430

Notes :

1. Les données datent du 2 janvier 2022 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique peut faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 27 périodes (54 semaines) pour la PCRE.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. La mention « indéterminé » est utilisée pour les personnes dont le genre n'était pas disponible.
8. Les personnes dont l'expression de genre est non binaire sont représentées dans la catégorie des diverses identités de genre.
9. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
10. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
11. Les bénéficiaires peuvent se déplacer d'un programme à l'autre au fil du temps. Par exemple, un bénéficiaire qui reçoit la PCRE peut réclamer la PCREPA pour la prochaine période d'admissibilité pour prendre soin d'un membre de sa famille. Alternativement, un bénéficiaire pourrait quitter le programme d'Assurance Emploi et



Tableau 4 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le genre

passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme vers lequel les bénéficiaires se déplacent, ils ne peuvent recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.